



Les implications des normes IAS IFRS sur les comptes
de résultat consolidés du groupe ESSILOR

Sous la direction de Mr Philippe Dessertine.

Sommaire

1.Chiffre d'affaire	9
2.Charges d'exploitation	9
3.Coût des ventes	9
4.Charges et produits financiers	9
5.Impôt sur les bénéfices	10
6.Résultat des sociétés mises en équivalence	10
7.Résultat net	10
Conclusion.....	10

Introduction

Conformément au règlement européen du 19 juillet 2002, le groupe Essilor a décidé d'établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les normes comptables internationales IAS / IFRS comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards). Une première partie aura pour objectif de rappeler les principes d'application de ces normes. Dans un second temps, nous vous présenterons, les spécificités liées aux normes IAS IFRS du groupe ESSILOR et leurs impacts sur les comptes 2004 et 2005 ainsi qu'une interprétation de ces changements.

I Rappel historique et théorique des normes IAS IFRS

1. Création et objectifs des normes IAS IFRS

Créé en 1973 par les instituts comptables de 9 pays, dont la France, l'IASB (International Accounting Standards Board qui a repris la succession de l'International Accounting Standards Committee (IASC) à la suite de la réforme de ce dernier, en 2001 a pour objectifs d'élaborer et de publier des normes comptables internationales pour la présentation des états financiers ainsi que de promouvoir leur utilisation et leur généralisation à l'échelle mondiale. Ces normes sont dorénavant appelées International Financial Reporting Standards ou IFRS (celles élaborées avant le 1er avril 2001 restent intitulées International Accounting Standards ou IAS.

L'IASB a également pour rôle de publier des interprétations qui sont développées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC - et qui sont dénommées IFRIC (antérieurement Standing Interpretations Committee - SIC). Ces interprétations servent à préciser le traitement comptable applicable pour une opération/transaction donnée lorsque les normes développées ne sont pas suffisamment précises en la matière.

2. Procédure d'adoption au sein de l'union Européenne

Les normes comptables internationales (c'est-à-dire les IAS, les IFRS ainsi que les interprétations qui s'y rapportent) sont élaborées par l'IASB. Leur publication par cet organisme ne les rend pas directement applicables en Europe. Pour être applicables en Europe les normes comptables internationales doivent être adoptées par la Commission européenne (CE) et être publiées intégralement dans chacune des langues officielles de l'Union européenne sous la forme d'un règlement au JOCE (art. 3 du 19 juillet 2002 dont l'objectif est l'adoption et l'application des normes comptables internationales dans l'Union européenne). Les normes comptables internationales ne peuvent être adoptées que si (art. 3) :

- elles ne sont pas contraires au principe d'image fidèle ;
- elles répondent à l'intérêt public européen ;

- elles satisfont aux critères d'intelligibilité, de pertinence, de fiabilité et de comparabilité exigés de l'information financière nécessaire à la prise de décisions économiques et à l'évaluation de la gestion des dirigeants de la société.

On peut donc déjà ici voir une distinction entre les normes IAS et IFRS et l'application qui est faite en Europe qui peut être très différente.

3. Quelles sont les sociétés concernées par les normes IAS IFRS ?

L'adoption et l'application des normes comptables internationales au sein de l'Union européenne sont régies par le Règlement du 19 juillet 2002 publié au JOCE le 11 septembre 2002. L'application du référentiel de l'IASB, est **obligatoire dans les comptes consolidés des sociétés cotées pour les exercices commençant à compter du 1er janvier 2005**. C'est dans ce cadre que la société ESSILOR a du passer aux normes IAS IFRS. Ce règlement prévoit également dans son article 5 un choix, laissé à chaque Etat membre, d'autoriser ou d'obliger les sociétés à appliquer le référentiel de l'IASB adopté par la Commission européenne dans les comptes autres que ceux consolidés des sociétés cotées.

II Spécificités d'Essilor et conséquences des IAS IFRS sur les comptes de résultats consolidés

Avant d'influencer les comptes en eux-mêmes les normes IAS et notamment **IAS 1** influent sur la présentation des comptes. De nouveaux indicateurs ont ainsi été mise en place dans le compte de résultats tel que la marge nette qui permet le suivi opérationnel.

Spécificités du groupe	Normes appliquées	Conséquences	Problèmes éventuels
Détention de 49 % de la société Transition Actionnaire important de Bacou-Dalloz avec 15,11%	IAS 28 et IAS 31	Le groupe Transition n'est plus consolidé par intégration proportionnel mais par mise en équivalence. La société Bacou-Dalloz doit être consolidé par mise en équivalence	
Entreprise internationale exposée à la couverture du taux de change	IAS 39	Les impacts (gains ou pertes efficaces) des instruments financier de couverture devront apparaître au bilan.	Les impacts de ce mode de comptabilisation dépendent des variations des devises et sont donc très difficile à prendre en compte. En conséquence Essilor n'a mis en place cette norme que dans ces comptes de 2005
Le groupe Essilor a procédé au cours de l'exercice 2003 à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).	IAS 32	« l'option d'achat » doit être considéré comme une charge financière. En conséquence une reprise sur le résultat (charges financières) doit être effectué.	
Détention de VMP	IAS 39	les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier	à compter du 1er janvier 2005

Possession de VMP	IAS 39	Les valeurs mobilières de placement détenues par le groupe correspondent à des placements temporaires de trésorerie
	IAS 2 : « Les stocks sont des actifs ».	La valorisation des stocks est effectuée au plus bas coût moyen pondéré ou de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.
	IAS 18 et 11	Coûts des ventes Les produits sur escomptes de règlement, précédemment enregistrés en produits financiers, sont reclassés en coût des ventes.
	IAS 34	Les résultats sur cessions d'actifs, précédemment comptabilisés en résultat hors exploitation, sont inclus dans le résultat opérationnel.
	IAS 18 et 11	Le résultat financier est allégé des escomptes de règlement accordés et reçus qui sont retraités dans le coût des ventes.

	<p>IAS 12 but : Comment comptabiliser les conséquences fiscales actuelles et futures.</p>	<p>Impôts - La charge d'impôt est affectée par les impacts sur les impôts différés des différents ajustements - Les crédits d'impôt recherche sont reclassés en charges de recherche développement</p>	
	<p>IAS 39</p>	<p>Impactes des contrats de garanties financières sur les gain et pertes potentiels.</p>	<p>applicables à partir du 1^{er} janvier 2006 Essilor évalue à ce jour les impactes</p>
	<p>IFRS 4</p>	<p>Les contrats d'assurance et leurs impactes sur la couverture de risque doivent être prise en compte</p>	<p>Applicable en janvier 2006 Essilor évalue à ce jour les impactes</p>

III Impacts chiffrés des normes IAS IFRS sur les comptes 2005 du groupe ESSILOR

(Voir Annexes 1)

1. Chiffre d'affaire

Le passage aux normes IFRS en 2004 a eu plusieurs impacts sur le chiffre d'affaire :

Impacte positif : le changement du périmètre d'activité avec la consolidation de nouvelles sociétés.

Impacte négatif : reclassement du cash discounts et de certaines commissions en réduction du chiffre d'affaire. Il en résulte une diminution du chiffre d'affaire de près de 60 millions d'euros.

Pour 2005 les mêmes retraitements ont lieu.

2. Charges d'exploitation

Les commissions ont été retraitées en réduction du chiffre d'affaire. L'impacte est donc une réduction des charges.

L'amortissement des pertes et gains actuariels est annulé ce qui implique aussi une réduction des charges.

3. Coût des ventes

Les instruments financiers de couverture sur les prix d'achats doivent être affectés dans le coût des ventes. Ce retraitement fait augmenter ce poste de charge.

4. Charges et produits financiers

Ce poste a représenté une charge de 18,7 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros en 2004. Malgré une réduction de la charge financière nette, cette hausse s'explique par la première application de la norme IAS 32 (charge complémentaire liée à la comptabilisation en normes IFRS de l'obligation convertible pour 4,1 millions d'euros) et de la norme IAS 39 sur la variation de valeur des instruments financiers (- 5,5 millions d'euros).

Il est à noter que entre 2004 et 2005 de nouvelles applications de l'IAS 39 prennent effet et viennent s'ajouter à celles déjà prises en compte. Les gains ou pertes de la valeur de marché des VMP devront ainsi apparaître dans le résultat financier.

5. Impôt sur les bénéfices

Le taux effectif d'impôt a atteint 28,9 % en 2005 contre 27,7 % en 2004. La hausse du taux est largement imputable à l'augmentation des charges non déductibles liées à la consolidation selon les normes IFRS

6. Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend la quote-part du groupe dans VisionWeb (détenue à 44,03 %), Bacou-Dalloz (détenue à 15,11 %) et, depuis le passage aux normes IFRS, dans la société Transitions (détenue à 49 %)

7. Résultat net

La disparition des amortissements réguliers des écarts d'acquisition a un impacte positif sur le résultat net. (22,3 M€ en 2004).

Conclusion

Les normes IAS IFRS entraînent un certain nombre de modifications comptables. La plupart de ces modifications visent à faire coïncider la présentation financière avec la réalité économique. Dans le cas particulier du passage des normes françaises aux normes IFRS l'examen des pratiques du groupe Essilor montre quelques liberté avec des pratiques pérennes de reporting. Essilor a ainsi des difficultés à appliquer l'IAS 39 dans son intégralité pour sa première année de passage aux normes IAS/IFRS.

La volonté de réduire le risque lié à l'asymétrie d'information voulue par l'IASB montre ainsi ses limites. D'autant plus que la législation adopté par l'Union Européenne adapte au fur et à

mesure les normes de l'IASB ce qui change continuellement le périmètre de consolidation des firmes.

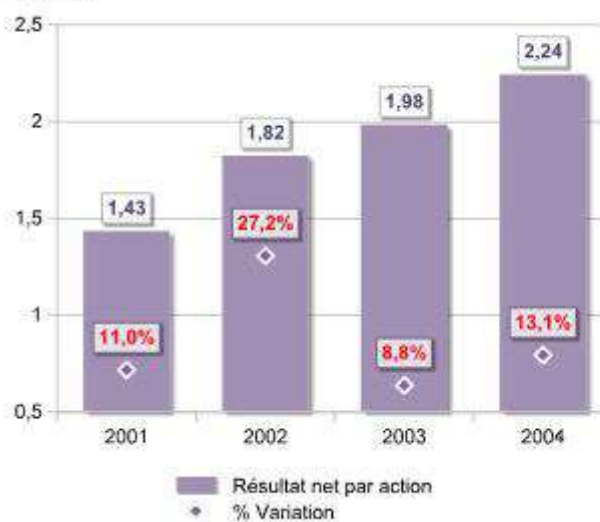
Ainsi si l'information concernant la réalité économique des entreprises semble être accru il apparaît de plus en plus compliquer de comparer les résultats d'une firme d'une année sur l'autre.

Annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
	2005	2004	2004
	IFRS	IFRS	Comptabilité française
Chiffre d'affaires	2424323	2202528	2260400
Coût des produits vendus	-1034529	-960457	
MARGE BRUTE	1389794	1242071	
Charges de recherche développement	-113490	-106,095	
Charges commerciales et de distribution	-538711	-495458	
Autres charges d'exploitation	-317176	-283977	
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE	420417	356541	403900
Charges nettes de restructurations	-3353	-6203	
Dotations aux provisions pour dépréciations	-11256	-2,539	
Charges sur paiements en actions	-12269	-8544	
Autres produits (charges) opérationnels	1967	1832	
Résultat sur cessions d'actifs	-1871	-2192	
RESULTAT OPERATIONNEL	393635	338895	
Coût de l'endettement brut	-28021	-26288	
Produits de trésorerie et équivalents	18993	18095	
Autres produits (charges) financiers	-9708	-5402	
RESULTAT AVANT IMPOTS	374899	325300	363500
Impôt sur les résultats	-108292	-90044	-101800
RESULTAT NET SOCIETES INTEGREES	266607	235256	261700
Résultat des sociétés mises en équivalence	22457	9837	
RESULTAT NET	289064	245093	227700
dont part du Groupe	287134	244427	
dont part des minoritaires	1930	666	700
Résultat net part du Groupe par action (euros)	2.82	2.41	2.27
Nombre moyen d'actions (milliers)	101883	101483	
Résultat net part du Groupe dilué par action (euros)	2.72	2.32	
Nombre moyen d'actions dilué (milliers)	108455	107854	

Normes françaises

En euros



IFRS

En euros



On peut voir que le passage en norme IFRS a eu une incidence positive sur le groupe Essilor en 2004 puisque le résultat net par action passe de 2,24 € à 2,41 €.

En millions d'euros
sauf données par action

	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 Normes françaises	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	2 424,3	2 205,5	2 260,4	2 116,4	2 138,3	2 070,4
Contribution de l'activité (1)	420,4	356,5	N.S.	364,9	340,6	310,6
Résultat opérationnel	393,6	338,9	403,9			
Marge opérationnelle (%)	17,3	16,2	17,9	17,2	15,9	15
Résultat net part du groupe	288,7	244,4	227,1	200,3	182,4	142,6
Résultat net par action*	2,82	2,24	2,24	1,98	1,82	1,43
Dividende net par action*	0,94	0,76	0,76	0,56	0,50	0,41